FRANCE STRATÉGIE

Paris, le 21 septembre 2017

Salarié ou indépendant : une question de métiers ?

Depuis trente ans, les statuts alternatifs au CDI ont modifié la relation d'emploi : l'usage des contrats à durée limitée (intérim et CDD) s'étend de manière inégale selon les métiers et le non-salariat, après avoir beaucoup régressé, touche désormais de nouvelles professions. Une variabilité qui dessine une nouvelle cartographie des métiers où *permanents* et *indépendants traditionnels* côtoient *intermittents*, *free lances* et *néo-artisans*. Pour autant, contrairement aux craintes exprimées dans les débats sur l'ubérisation, contrats courts et non-salariat ne sont pas sur la voie d'une généralisation tous azimuts.

En trente ans, le visage de l'indépendance a changé

Hier, un indépendant sur trois était agriculteur contre un sur huit aujourd'hui. Depuis trente ans, le salariat s'est, en effet, développé dans les professions traditionnellement indépendantes. Il a été multiplié par deux chez les agriculteurs et s'est également accru chez les patrons de commerce et hôtel-restaurant, certains artisans, les professions libérales, les dirigeants d'entreprises ainsi que les cadres de la banque et des assurances. Dans la plupart des professions où la part des non-salariés était supérieure à 20 % des emplois en 1984, l'indépendance a reculé au profit du CDI.

Mais avec la tertiarisation de l'économie, le travail indépendant a connu un nouvel essor. Dans les métiers de services, le travail indépendant est devenu une forme de flexibilité et d'externalisation de la main-d'œuvre. La majorité de ces *free lances* et *néo-artisans* sont des travailleurs en solo, sans patron et sans employés. Six indépendants sur dix n'emploient aucun salarié en 2015, ils étaient un sur deux en 2003.

La croissance du travail indépendant se concentre sur certains métiers : les plombiers, menuisiers, électriciens ou encore peintres en bâtiment (les ouvriers qualifiés du second œuvre) ; les personnels d'études et de recherche ; les professions paramédicales, les professionnels de la communication et de l'information ; les formateurs.

Le salariat reste la norme

Dans près d'un métier sur deux, le CDI régule toujours plus de 80 % des emplois. Dans les métiers de la fonction publique, de la banque, de l'assurance, de la gestion des entreprises, neuf emplois sur dix sont en CDI, quel que soit le niveau de qualification. La législation a même favorisé le recul des CDL (contrats à durée limitée) chez les enseignants, les assistances maternelles et les aides à domicile (qui, en revanche, sont davantage à temps partiel).

Pour autant, le recours aux CDL s'est largement développé depuis trente ans. En 1984, les dix métiers qui y recouraient le plus concentraient 55 % de ces contrats ; en 2014, ils n'en

concentrent plus que 39 %. Le CDL ne concerne plus uniquement les métiers à forte saisonnalité ou très sensibles aux cycles conjoncturels. Aux métiers du commerce, de l'hôtellerie-restauration, de l'industrie et de la construction, traditionnellement *intermittents*, s'ajoutent aujourd'hui des professions autrefois peu touchées par les CDL (employés administratifs qui gèrent les factures, la paie et l'accueil dans les entreprises ou installateurs d'ordinateurs par exemple).

Le niveau de qualification protège d'une certaine précarité de l'emploi

Les CDL, s'ils se sont largement diffusés, sont très concentrés sur les métiers d'ouvriers peu qualifiés, des professions pour lesquelles la part de CDI est passée de 88 % en 1984 à 67 % en 2014. Les ouvriers qualifiés connaissent également une érosion du CDI, bien qu'elle soit plus récente. Les cadres sont, quant à eux, majoritairement en CDI (à plus de 80 %) et la part des CDL est stabilisée à un niveau très faible (environ 7 %). Les cadres sont aussi ceux qui ont le plus recours à l'indépendance statutaire. *In fine*, être ouvrier ou cadre détermine pour partie la nature de la relation d'emploi.

Néanmoins, la diversité des conditions d'emploi au sein d'un même statut (temps de travail, rémunération, durée du contrat ou de la prestation) invite à repenser la césure classique entre emploi stable en CDI ou en indépendant et emploi précaire assimilé aux CDL. Les horaires de travail d'une assistante maternelle ou d'une aide à domicile, souvent en CDI, les positionnent sur un segment pourtant fragile de l'emploi.

Téléchargez la note d'analyse *Salarié ou indépendant : une question de métiers ?* sur notre site internet.

CONTACTS PRESSE

Jean-Michel Roullé
Directeur du service Édition-Communication
+33 (1) 42 75 61 37 / +33 (6) 46 55 38 38
jean-michel.roulle@strategie.gouv.fr

Joris Aubrespin
Chargé des relations presse
+33 (1) 42 75 60 27 / +33 (6) 20 78 57 18
joris.aubrespin@strategie.gouv.fr

@Strategie_Gouv

France-strategie-presse@strategie.gouv.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Commissariat général à la stratégie et à la prospective

France Stratégie a pour mission d'éclairer les choix collectifs. Son action repose sur quatre métiers : évaluer les politiques publiques ; anticiper les mutations à venir dans les domaines économiques, sociétaux ou techniques ; débattre avec les experts et les acteurs français et internationaux ; proposer des recommandations aux pouvoirs publics nationaux, territoriaux et européens. Pour enrichir ses analyses et affiner ses propositions France Stratégie s'attache à dialoguer avec les partenaires sociaux et la société civile. France Stratégie mise sur la transversalité en animant un réseau de huit organismes aux compétences spécialisées.

www.strategie.gouv.fr